

Les services périscolaires

Les garderies :

Horaires d'ouverture :

<u>Argagnon :</u>	Le matin de de 7 h 30 à 8 h 40 Le soir de 16 h 20 à 18 h 30	}	Tél 05 59 67 64 30
<u>Balansun :</u>	Le matin de 7 h 30 à 8 h 55 Le soir de 16 h 35 à 18 h 00		
<u>Castétis :</u>	Le matin de 7 h 30 à 8 h 50 Le soir de 16 h 30 à 18 h 30	}	Tél 05 59 67 80 26

Tarif de la garderie : 1.50 € par jour et par enfant

La cantine d'ARGAGNON

L'inscription de votre enfant à la cantine faite à l'aide de l'imprimé joint, vaut commande automatique tout le long de l'année, sauf en cas d'annulation.

Les annulations pour enfant malade ou absent et les inscriptions occasionnelles devront impérativement être signalées au service administratif du Syndicat Intercommunal d'Arthez au plus tard la veille avant 9 h par SMS au 06-32-04-96-41 ou par mail à : accueil@cc-arthezdebearn.fr Tout repas commandé et non annulé dans ce délai sera automatiquement facturé.

Tarif de la cantine : 3.40 € par repas

Médicaments et régimes alimentaires :

Aucune prise de médicaments n'est autorisée à l'école.

Aucun médicament ne doit se trouver dans les affaires personnelles de l'enfant.

Les enfants souffrant d'allergie alimentaire devront être signalés dès leur inscription. Un P.A.I. (protocole d'accueil individualisé) sera alors rédigé par le médecin scolaire, en concertation avec l'école, le Syndicat Intercommunal d'Arthez et la famille.

Les paniers repas fournis par la famille ne seront autorisés que dans ce cas précis.

Les cantines de BALANSUN et CASTÉTIS

Inscriptions et désistement : Pour qu'une inscription ou un désistement soit pris en compte, il sera indispensable de le signaler par téléphone à Patricia Toral au 06.33.29.04.18 pour l'école de BALANSUN ou à Cathy Lamarque pour l'école de CASTÉTIS au 05 59 67 80 26 avant le jeudi de la semaine d'avant. Après inscription, les repas sont dus, sauf s'il y a un désistement dans les délais signalés. Tout enfant non inscrit ne pourra être accepté à l'improviste.

Allergie alimentaire :

Les enfants victimes d'allergie ou intolérance alimentaire attestées médicalement doivent être signalés à la Mairie et à l'école. Ils nécessitent l'établissement préalable d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), renouvelable chaque année.

Tarif de la cantine : 3.30 € par repas pour l'école de BALANSUN, 3.50 € par repas à l'école de CASTÉTIS (prix juin 2021).

Modalités de paiement :

Chaque début de mois, vous allez recevoir les factures récapitulant le nombre de repas et présence à la garderie de votre enfant. Il conviendra d'effectuer le règlement dans un délai de 15 jours. Le paiement s'effectuera en ligne sur "www.payfip.gouv.fr"



Transports scolaires :

Les inscriptions aux transports scolaires se font directement sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine : www.nouvelle-aquitaine.fr **et débutent le 1^{er} Juin jusqu'au 20 juillet 2021.**

Concernant les conditions générales d'utilisation du service des transports scolaires de la Région Aquitaine, veuillez-vous référer au règlement intérieur des transports scolaires :

Transports scolaires Nouvelle Aquitaine -> Menu -> Transports scolaires -> Règlement -> en bas de page : règlement des transports scolaires (format PDF)

ARRETS	ECOLE DE BALANSUN	ECOLE DE CASTÉTIS	ECOLE D'ARGAGNON
MATIN	8H30 →	8H38 →	8H45
MATIN	9H00 ←	8H50 ←	8H45
SOIR	16H40 ←	16H33 ←	16H25
SOIR	16H40 →	16H48 →	16H55

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

- **le Syndicat Intercommunal est ouvert tous les jours de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00**

05-59-67-49-10- accueil@cc-arthezdebearn.fr

- **la Mairie de BALANSUN est ouverte les lundis et jeudis**

05-59-67-82-11 – commune-de-balansun@wanadoo.fr

- **la Mairie de CASTETIS et le SIVU BALANSUN CASTETIS sont joignables tous les jours**

05-59-67-80-71 – mairie.castetis@wanadoo.fr ou sivu-balansun-castetis@orange.fr

INFORMATION

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs du SIVOM sera ouvert tous les mercredis de 7 h 30 à 18 h 30.

Pour l'inscription à ce service, merci de bien vouloir prendre contact avec :

Marie-Claude Thielland

Directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'Arthez de Béarn
Syndicat Intercommunal d'Arthez de Béarn

1, passage Barrailh
64370 ARTHEZ DE BEARN

Tél : 05-59-67-49-10 – alsh.arthez@gmail.com

<https://sites.google.com/site/centredeloisirsarthez/alsh-arthez-de-bearn>